

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.		Date d'inspection Le 27 novembre 2025	
Nom de l'établissement Au pays des merveilles		Numéro de permis 2019573	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	Règlement 12(3)	Date limite pour être conforme 04 déc. 2025	Date d'attestation de la conformité 27 nov. 2025
Commentaires: Une photo de la vérification du dossier du développement social fut envoyée par courriel à la Mentore en Assurance de la Qualité. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée. Une photo fut envoyée par courriel à la Mentore en Assurance de la Qualité.
La lacune est maintenant conforme.

original signé par
Veronique Berube
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 novembre 2025

Date

original signé par
Christine Gallant
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 novembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"